

ECHOS DE SAINT MARTIN

Commune de Saint Martin-Château - N° 27 - juillet 2026

Lundi 6 juillet 2026, le Préfet de la Creuse, Philippe Legueult, a donné un avis favorable au projet de construction d'une porcherie de 1 200 cochons à Royère-de-Vassivière.

La commune de Saint Martin-Château s'était prononcée contre ce projet.

Comme toutes les communes autour du lac.

Le Syndicat du Lac de Vassivière s'est prononcé contre. Le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin aussi.

Toutes les collectivités qui se sont prononcé ont donné un avis défavorable. Toutes ces collectivités sont représentées par des élus. Ce sont les représentants des habitants.

Le Préfet de la Creuse, non élu mais nommé par le Président de la République, a pris une décision qui va à l'encontre de l'avis des élus du territoire.

Ce déni de démocratie n'est pas possible. Cette négation des élus locaux ne peut pas continuer.

Aussi, afin d'essayer au mieux de représenter les habitants du territoire, la commune, associée aux communes voisines, va porter l'affaire devant les tribunaux administratifs. A suivre....

Mairie de
Saint Martin-Château
05 55 64 71 27
Secrétariat ouvert :
mardi de 8h30 à 12h,
jeudi de 8h30 à 12h et
de 13h30 à 16h30,
vendredi de 8h30 à 12h
mairie@saintmartinchateau.fr
www.saint-martin-chateau.fr

Assemblée des habitants du 13 juin 2026

Première assemblée des habitants depuis la dernière élection municipale : de nouveaux conseillers et l'envie de mener des actions inédites, tout en poursuivant le même état d'esprit soucieux de justice et de bien commun.

C'est en lien avec la ville de Khust en Ukraine, à 2 000 kilomètres d'ici, que débuta cette assemblée afin de rappeler l'engagement qui fut mené par les communes de Faux-la-Montagne, de La Villedieu, de Gentioux-Pigerolles et de Saint Martin-Château pour équiper en eau potable le site ukrainien. C'est devant la projection d'un «merci» ukrainien qu'une photo de famille des habitants présents à cette assemblée fut prise !

Par la suite, ont été transmises quelques informations concernant, en premier, les travaux d'élitage effectués par Alliance

avantages ne sont-ils pas supérieurs aux désagréments quand on sait que ce fut environ plus de 200 000 euros économisés par les propriétaires de ces arbres puisque ces travaux ont été réalisés gratuitement ?

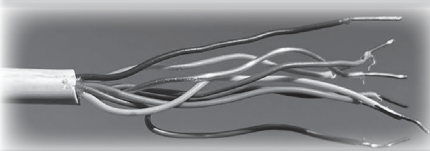
La réunion s'est poursuivie avec l'exposé des commissions qui ont été créées pour permettre de travailler en petit nombre sur des sujets précis et ainsi de décentrer le conseil municipal : commission Auberge, commission Energie, commission Environnement, commission Culture, commission Voirie, commission Gîtes, commission Bâtiments communaux, Commission Personnel communal, commission Eau, commission Communication. Quelques participants de ces commissions ont pris la parole pour y exposer leurs projets, projets précisés pour certaines commissions, ici même, dans ce journal.



Forêt Bois il y a quelques semaines. Certes, et la date de leur venue sans cesse reportée (et celle choisie par eux malencontreusement en pleine période de nidification) et la non remise en bon état des routes et fossés, ont provoqué critiques voire colères de quelques habitants. Mais les

La question de l'auberge «que faire, quel montage ?» a donné lieu à diverses remarques. Un projet associatif avec une part de salariat ? La reconduction d'un projet privé avec de nouveaux gérants ? En imaginant trouver le couple super engagé, travaillant 60 heures par semaine, pour

Fin du cuivre....



Depuis quelques années, l'entreprise Orange a commencé un vaste chantier de fermeture du réseau cuivre sur l'ensemble du territoire. Cette fermeture entraîne de fait une migration obligatoire pour les usagers vers le réseau fibre, le réseau très haut débit mobile, et/ou le satellite. Pour la commune de Saint Martin-Château, la fermeture du réseau cuivre interviendra en 2030.

Comptage des cerfs



Comme chaque année, la Fédération Départementale des Chasseurs de Creuse effectue un suivi de la population de cerfs. Cette année, ce comptage a eu lieu du 14 au 16 avril 2026. Sur notre commune et les communes limitrophes, il a été vu 9 cerfs en moyenne par nuit, 77 chevreuils, 18 lièvres, 36 renards, 10 blaireaux, et 24 sangliers. Un chat forestier a été également aperçu. Excepté pour les renards, les moyennes d'animaux vus sont quasiment identiques aux années précédentes.

des revenus plutôt faibles, tout en élevant leurs enfants, relève du fantasme et donc le réalisme oblige à penser des projets plus en adéquation avec la situation géographique et sociale de cette auberge ! La commission « Auberge » y travaille avec l'association.

La fin de l'assemblée a porté sur l'avenir du Groupement Syn-

dical Forestier (GSF) dont les membres sont renouvelés. L'accent sera porté sur le refus des coupes rases et le souci de favoriser la biodiversité.

Bref, aux commissions comme au GSF en fonction depuis peu, laissons-leur le temps de construire leur avenir ! Rome ne s'est pas faite en un jour !

Le nouveau conseil communautaire

A la suite des dernières élections municipales, a eu lieu le «troisième tour». Lors du conseil communautaire du 14 avril 2026, la nouvelle équipe dirigeante de la Communauté de communes Creuse Sud Ouest a été élue.

Pour la présidence, deux personnes ont candidaté, Martine Laporte, maire de Vidaillat, et Dominique Berteloot, maire de Maisonnisses. Martine Laporte a été élue présidente de la comcom avec 34 voix contre 25 voix à Dominique Berteloot. Martine Laporte, en plus de la présidence, aura aussi en charge l'administration générale, le bâti, les finances et les ressources humaines.

Ont ensuite été élus:

Vice-président n°1 : Laurent Fayette, maire de Bourganeuf, en charge de l'accueil et de l'attractivité;

Vice-présidente n°2 : Myriam Mariette, maire de Fransèches, en charge de l'urbanisme, de l'habitat et de la mobilité;

Vice-président n°3 : Marc Ferrand, maire de Montboucher, en charge du développement touristique, des chemins de randonnée communautaires et des espaces naturels;

Vice-présidente n°4 : Michelle Suchaud, conseillère municipale à Bourganeuf, en charge du développement économique, du numérique et de l'économie circulaire;

Vice-président n°5 : Franck Simon-Chautemps, maire d'Auriat, en charge des déchets et assimilés;

Vice-président n°6 : Patrick Picaud, maire d'Ahun, en charge de la forêt et de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations);

Vice-président n°7 : Pierre Duguet, premier adjoint à Sardent, en charge de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse;

Vice-présidente n°8 : Sabine Duraud, première adjointe à Saint-Dizier-Masbaraud, en charge de la culture et de la vie associative.



La commission culture

Elle est composée de cinq membres : Sylvie Lapinte, Solène Vielle, Pauline Riffaut, Nicolas Roux, Isabelle Frandon

Nous avons la chance à Saint Martin d'avoir de nombreuses propositions culturelles : orchestre, spectacles, randonnées, atelier d'écriture...qui participent à une vie locale riche et diversifiée. C'est pourquoi la commission culture du conseil municipal souhaite les soutenir et les accompagner.

La première réunion de cette commission a permis de proposer aux quatre associations de la commune à finalité culturelle de les inclure au sein de cette commission : *Aux Berges de Saint Martin*, *La Brousaille*, *Eclats de rives*, et *Les Amis de l'église*. Il s'agit de les accompagner au mieux financièrement dans leurs projets, sachant que les besoins ne sont pas identiques d'une association à l'autre et que donc aucun principe d'égalité entre elles ne peut s'appliquer, quant à l'aide au financement qui va dépendre des projets en cours. Qui plus est, chaque projet doit faire l'objet d'une approbation au sein du conseil mu-

nicipal pour que son aide au financement soit validée. Afin d'avoir la meilleure connaissance possible de ces projets, la commission culture propose qu'un membre de chaque association rejoigne cette commission et soit présent lors des réunions. Un suivi des projets tous les trois mois semble ce qui correspondrait au plus près à leur dynamique.

La commission culture souhaite aussi proposer à quelques habitants de la commune de devenir membres à part entière de cette commission. Aucune compétence particulière n'est requise et il s'agit pour la commission d'être à l'écoute de la diversité des habitants afin de mettre en œuvre des projets qui correspondent aux attentes du plus grand nombre.

Cette commission a aussi comme rôle d'être elle-même initiatrice de projets. La fête du village fait partie de ses projets, sans doute durant l'été 2027 pour la prochaine fête et qui pourrait être renouvelée chaque année ou tous les deux ans, à voir... La question de la création d'une bibliothèque, dotée d'un fond de livres plus important va faire l'objet de discussions avec la mé-

diathèque de Royère-de-Vassivière mais le peu de livres empruntés inciterait davantage au statu quo. Si des habitants ont lu un livre qui leur a plu et ne souhaitent pas le garder, sera mis au point un lieu qui favorisera la circulation de ces livres.

D'autres initiatives sont à réfléchir et à réaliser : des soirées lectures de contes, poésies, romans, essais, à partir de textes déjà publiés ou de textes écrits par des habitants.

La commission retransmettra les informations autour d'événements/loisirs culturels à venir dans la région. Une piste de réflexion est également engagée sur la question de la mobilité des habitants et de l'accessibilité aux événements/loisirs culturels. Nous pourrions créer un réseau de personnes intéressées pour covoiturer, ouvert aux habitants de Saint Martin-Château et autres communes voisines.

Saint Martin-Château ne cessant d'augmenter son taux de natalité, un coin « livres et jeux » pourrait être ponctuellement installé dans la salle polyvalente lors de réunions mobilisant un parent, ce qui impliquerait d'acheter quelques coussins ou petits fauteuils faciles à enlever quand ils ne sont plus utiles.



le public lors du spectacle du 13 mai 2026

La commission énergie



La commission énergie, composée de Christian De Plasse, Isabelle Frandon et Nicolas Derieux a commencé un petit peu à travailler. Elle a été rencontrée Thierry Frugier, propriétaire - exploitant de la centrale hydraulique des Jarrauds. L'idée de cette première rencontre était de s'informer et découvrir (ou redécouvrir) le fonctionnement d'une micro-centrale, ses avantages et inconvénients. Mais il s'agissait aussi de poser les bases d'un éventuel travail en commun. Effectivement, la commission souhaiterait travailler sur l'idée d'auto-consommation collective d'électricité au niveau communal. Il s'agirait de conclure un contrat entre un producteur (en l'occurrence cela pourrait être Thierry Frugier ou tout autre producteur d'électricité de la commune) et une association de consommateurs (cela pourrait être tous les habitants de la commune qui le souhaitent). Ensuite, après accord entre les différentes parties, les habitants bénéficieraient de l'électricité produite par le producteur à un prix avantageux, et le producteur bénéficierait d'un tarif d'achat de son électricité avantageux (par rapport à un achat « officiel »). A suivre....

Décès

Dominique Grousseau, Favareillas, décédée le 13 janvier 2026.
Yvette Piquet, Fusinat, décédée le 24 février 2026.
Odette Beaugiraud, Tourtouloux, décédée le 27 juin 2026.

Un adulte serait de service pour animer ces moments. Une mise « en beauté » de Saint Martin-Château peut également passer par des projets paysagés fleuris, la municipalité pouvant lancer une commande groupée de graines pour les associations et habitants désirants embellir leur environnement communal immédiat. Dans la continuité, la commission est aussi sensible au projet de végétaliser la partie basse du cimetière et de créer un jardin du souvenir. Cela pourrait faire l'objet d'un chantier commun à tous les habitants intéressés qui s'accorderaient sur les dates et les contenus

de cette réalisation. En été la commune pourrait accueillir des expositions artistiques et/ou artisanales, soit au bourg à la salle municipale, dans l'église, à l'auberge, ou dans nos villages... Bref, la commission culture ne manque pas de projets et espère contribuer à fortifier les liens entre tous les habitants de Saint Martin-Château.

Si vous souhaitez participer à cette commission, faites-le savoir au secrétariat de la mairie par le moyen qui vous convient le mieux ou en s'adressant à un des membres de la commission.

Le muret de l'auberge de la Cascade fait peau neuve !

Un peu partout sur notre commune, et comme ailleurs sur le territoire, nous pouvons remarquer de nombreux murets anciens, montés sans mortier, en construction en pierre sèche. Mais la plupart sont écroulés, non entretenus ou bien encore remontés avec des liants modernes. On comprend, quel travail de monter un muret en pierre sèche ! Il faut de la patience, et surtout du savoir-faire... C'est pourquoi nous avons sollicité le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, qui

organise depuis bientôt dix ans des chantiers-école participatifs encadrés par des muraillers professionnels pour restaurer des murets communaux. Environ 25 personnes sont venues plusieurs jours début juillet pour apprendre la construction en pierre sèche et remonter le muret en partie écroulé de l'auberge de la Cascade. Une nouvelle session sera sûrement programmée cet automne ou au printemps prochain pour finir l'ouvrage. Donc si vous avez loupé le premier chantier, pas d'inquiétude, vous pourrez participer au second !



premier jour du chantier-école

La Scène Nationale à Saint Martin-Château

Aux mois de mai et juin 2026 ont eu lieu deux partenariats entre la Scène Nationale d'Aubusson et la commune de Saint Martin-Château.

Samedi 23 mai 2026, la Scène Nationale a programmé *Le fabuleux destin d'Amadou Hampaté Bâ* de la Compagnie *Deux temps trois mouvements*. Ce spectacle, proposé en extérieur derrière l'église, retrace la vie et les paroles d'Amadou Hampaté Bâ, paroles d'une étonnante modernité entre mémoire, humour, et humanisme. Environ 80 personnes ont profité d'un repas proposé par l'association *Aux Berges* sur la place, avant d'aller voir Hassane Kassi et Habib Dembelé à la tombée de la nuit. Tous étaient enchantés !

Vendredi 5 juin 2026, une vingtaine de personnes a assisté à la sortie de résidence de la Compagnie *La joie errante*, représentée par Thomas Pouget (metteur en scène) et François Perrache (auteur). Cette résidence s'inscrit dans le cadre d'un projet de création de spectacle sur la vitalité des territoires ruraux à l'encontre de certaines idées reçues. Pour ce faire, la compagnie col-



le fabuleux destin d'Amadou Hampaté Bâ

lecte la parole de nombreux habitants de communes afin de constituer le matériau de cette future pièce dont le sujet sera la vie des villages autour du thème Identité(s) Ruralité(s). Implantée en Lozère, *La Joie Errante* a fait le choix d'un théâtre contemporain, en prise directe avec des questions universelles. Elle se déplace sur les territoires afin de mener des projets durables, en lien avec les habitants. La parole constitue le socle de son travail, dans sa démarche de projet, comme au cœur de ses créations. La rencontre, l'écoute, le recueil de témoignages, mais aussi l'amour des mots, leur sens, leur puissance et leur poésie permettent à la compagnie de ques-

tionner les grandes thématiques contemporaines, et plus particulièrement les questions de liberté et d'émancipation au sens large.



Thomas Pouget et François Perrache

L'avenir du bâtiment qui héberge le théâtre Jean Lurçat, la médiathèque intercommunale et la Cité scolaire, est menacé faute d'entretien du Conseil départemental de la Creuse, son propriétaire: fuites d'eau importantes dans certaines salles, départs de feu dans la chaufferie, absence de renouvellement d'air et de chauffage pendant trois mois l'hiver dernier, trappe de désenfumage hors service, etc. La décision d'engager des travaux pour sa mise en sécurité puis sa rénovation est devenue très urgente. Depuis mars, le préfet de la Creuse a réuni plusieurs fois, avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), les tutelles de notre association, dans l'objectif de trouver une solution pérenne. Malheureusement, les élus du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine, du Conseil départemental de la Creuse, de la Communauté de communes Creuse Grand Sud et de la ville d'Aubusson ne parviennent pas à s'engager concrètement sur la voie d'une gouvernance partagée pour le fonctionnement du Centre culturel. La situation est au point mort, malgré la mobilisation forte des usagers et la médiatisation nationale en début d'année. Or le temps presse, il est même compté : un financement État-Région via le Plan Particulier pour la Creuse 2 à hauteur de trois millions d'euros a été fléché pour effectuer les travaux nécessaires à l'avenir du Centre Culturel et ce depuis plus de trois ans ! Il expirera le 31 décembre 2026, date à laquelle les crédits seront perdus et remonteront à Paris si rien n'est engagé. Une fermeture se révélerait également dommageable pour tout l'écosystème culturel car beaucoup d'associations, de compagnies, d'artistes, de services publics ou para-publics et de structures professionnelles utilisent cet équipement depuis 1981, date de son inauguration.

Et l'auberge ?



Suite à la liquidation judiciaire du Relais de la Cascade, la commune a repris possession des lieux. Des lieux qui se sont endommagés suite à un hiver sans activité, et qui appellent à des travaux d'assainissement et de rafraîchissement pour espérer une utilisation dans la durée. L'entreprise Dantony est depuis venue faire un piquetage de certains murs extérieurs, nous attendons de voir si cela sera suffisant.

L'avenir de ce bâtiment a été plusieurs fois discuté, l'association *Aux Berges de Saint-Martin* avait organisé plusieurs temps d'échanges avec les habitants, le sujet a aussi été de nouveau évoqué lors de la dernière assemblée des habitants et une commission au sein du conseil municipal a même été créée spécialement autour de cette question. Alors qu'en est-il ?

Il y a plein d'idées, plein d'envies, mais surtout des besoins clairs : La nécessité d'avoir un lieu sur la commune où se rencontrer, où se retrouver et où partager. Sous quelles formes juridiques ? C'est une question qui n'a pas encore de réponses. En attendant, et depuis que la commune a retrouvé le droit d'utiliser les locaux, notre souhait est de profiter de cet espace et d'organiser à nouveau des temps conviviaux. L'association *Aux Berges* a concocté un programme estival, qui a justement été pensé pour valoriser ce lieu et l'ouvrir partiellement. En attendant d'y voir plus clair et de rêver de la suite...

Regards sur le passé : délibération sur l'école du 2 mai 1941

Monsieur Paslin, maire, a donné connaissance à Messieurs les conseillers municipaux présents des dispositions de la loi du 28 juin 1833 et de l'ordonnance royale du 16 juillet suivant, toutes relatives à l'instruction primaire. Ces lois et ordonnances veulent qu'une commune assez considérable entretienne par elle-même au moins une école primaire élémentaire et que, si ses revenus ordinaires ne sont pas suffisants pour assurer à l'instituteur un traitement dont le minimum est fixé à 200 francs et un logement convenable pour faire son habitation et y trouver une salle d'école, elle s'impose jusqu'à concurrence de trois centimes du principal des quatre natures de contributions directes ainsi que le porte la loi de finances du 18 juillet 1836 maintenu dans celle du 20 du même mois de l'année suivante.

Le conseil municipal appelé pour délibérer :

- 1- sur le traitement fixe de l'instituteur
- 2- sur le prix de la maison d'école ou sur l'indemnité de logement accordé à l'instituteur
- 3- sur le taux de la rétribution mensuelle à donner aussi à ce maître d'école.
- 4- sur le nombre d'enfants pauvres qui seront reçus à l'école pour y être instruits gratuitement
- 5- enfin sur le moyen d'acquitter toutes ces dépenses en 1842.

... a été d'avis :

- 1- que le traitement de l'instituteur restera fixé à 200 francs.
 - 2- que la ferme de la maison d'école sera portée à 60 francs.
 - 3- que le taux de la rétribution mensuelle de chaque élève n'apprenant qu'à lire sera d'un franc 50 centimes.
 - 4- que le taux de la rétribution mensuelle de l'élève apprenant à lire, à écrire, à calculer, et recevant en un mot toute l'instruction de l'école sera de deux francs.
 - 5- que six enfants choisis parmi les familles les plus pauvres de la commune continueront d'être admis à cette école pour y être instruits gratuitement
 - 6- enfin que les quatre enfants admis à la dite école pendant tout le courant de l'année 1840 continueront également à y être reçus et instruits pendant 1841, que [...2 noms ...] remplaceront sur les bancs de cette école [...2 noms ...] qui ont cessé par mauvaise volonté d'en suivre les leçons. Les noms, prénoms et demeures des quatre enfants qui se sont rendus continuellement à l'école pendant 1840 sont : [... 4 noms avec indication des villages...]...
- ... le conseil municipal est d'avis que si les revenus ordinaires de la commune ne sont pas suffisants pour faire face à toutes ces dépenses exigées et reconnues indispensables, elle s'impose jusqu'à concurrence de trois centimes du principal des quatre natures de contributions directes ainsi que l'ordonne la loi.



Les Rencontres de La Broussaille 2026

Pour la 3ème année consécutive, La Broussaille organise des rencontres annuelles. Tables-rondes, concerts, DJ Set, ateliers, spectacles nous feront vivre des moments festifs et collectifs.

Du 9 au 11 octobre 2026, les Rencontres de La Broussaille mettent à l'honneur le Zimbabwe, pays où se développent de nombreuses initiatives singulières à la croisée de l'art et du soin. Nourries par une histoire (post)coloniale, des traditions ancestrales et des approches innovantes de la psychiatrie, ces expériences éclairent d'une manière riche, stimulante et différente les démarches européennes. Ces trois journées sont consacrées à des regards croisés sur la fragilité psychique, d'un continent à un autre, sous la forme d'une exposition de photographies, de tables rondes, d'ateliers, de concerts, de spectacles. Trois jours de moments festifs et d'autres plus traversés de gravité, mais sans que jamais le son du mbira ne soit très éloigné.

Organisées une fois par an, les Rencontres de La Broussaille ouvrent un temps de partage et de coopération avec des artistes et des structures de soin, et s'attachent à tisser des liens entre les deux et à changer notre regard sur

l'art et le soin. L'ensemble de la programmation est sans réservation sauf le banquet du samedi soir 19h. Par ailleurs est fortement recom-

mandé de réserver vos repas du vendredi soir et du dimanche midi. Nous vous attendons toutes et tous à La Broussaille les 9, 10 et 11 octobre 2026!



La Broussaille a pour ambition de contribuer à l'émergence de projets artistiques en lien avec des personnes atteintes de troubles psychiques. Dans ce processus, il s'agit de prendre soin d'existences difficiles, d'apaiser les traumatismes, mais aussi de rétablir un dialogue à l'endroit des conflits et de renforcer les dynamiques collectives.

Ce faisant elle initie ou accompagne une diversité de projets qui apportent des réponses à des situations douloureuses et pénibles pour des individus et créent du lien entre communautés traversées par des mémoires conflictuelles et des préjugés. Elle facilite ainsi des échanges qui bousculent des schémas de stigmatisation.

Les animations de Aux Berges pour cet été



Jeu 9 juillet à partir de 18h : soirée buvette + pizzas + spectacle + foot !

L'association vous invite dans le jardin de l'auberge pour une longue, chaude et belle soirée.

A partir de 18h : ouverture de la buvette de l'association C'est *Pizza Matt'* qui assure la restauration avec son camion pizza.

Réervations plus que conseillées au 06.35.37.91.19.

A 20h : La comédie pétrolifère «Le bond sourd de la bête féroce» de et par Michaël Hallouin. Durée : 1h20

A 22h : quart de finale de la coupe du monde France/Maroc sur grand écran.

Mardi 4 août à 20h30: en avant-première du festival FLAN! Spectacle Record.

Entre théâtre et musique live, *Record* questionne le pouvoir de la musique sur les individus, son rôle social, politique, émotionnel et intime. Comment la musique nous façonne, nous met ensemble, nous porte et nous modifie alors que par définition, elle n'a pas d'utilité directe... Tout public • Première mondiale! Théâtre et musique - 40 min Buvette et repas.

Mercredi 26 août : Tchop Tchop

Concert, buvette et repas.

Plus d'informations à venir sur le site de la mairie et la page facebook de l'association

Les animations de *Eclats de Rives* au second semestre 2026

Vendredi 17 juillet 2026, lecture poétique musicale au bord de l'étang de Verrières.

Cécile Ossant (violon ou saxo) nous fera découvrir les poèmes que lui inspire ce lieu qu'elle affectionne particulièrement. Elle vient de créer la petite maison d'édition de poésie *Toi Edition* - <https://arpenterlesmots.com>.

Rendez-vous sur place à 16h ; vous pourrez porter un goûter à partager. S'il pleut, rendez-vous dans la salle communale de Saint Martin-Château



*Croix des Rochers Blancs entre
Le Massoubrot et Brudieux*

Dimanche 2 août 2026, les jardins de Saint Martin-Château

Visite de jardins décoratifs et potagers de Saint Martin-Château
Comme en 2025, nous allons or-

ganiser une nouvelle journée de découverte des jardins de notre commune. Nous serons, comme l'année dernière, accueillis de village en village par les jardiniers volontaires.

Rendez-vous à 9h30 sur la place du bourg pour le covoiturage. Le programme sera précisé ultérieurement en fonction des différents lieux d'accueil.

Dimanche 5 juillet 2026 a eu lieu la Tournée du facteur

C'est une balade découverte qui chemine de village en village par les chemins et les sentiers de la commune. Boissons et ravitaillement sont offerts par l'association en milieu de matinée et d'après-midi. Découverte de sites naturels et du patrimoine avec parfois rencontre des habitants. Repas du midi tiré du sac et au retour, apéritif offert vers 18h sur la place du bourg ou dans la salle communale.

Nous nous sommes retrouvés à 8h45 sur la place du bourg de Saint Martin-Château, pour un départ à 9h pour une journée chaude et ensoleillée.

Les étapes ont été La Chasagne, Favareillas, Brudieux, et Le Bourg

www.eclatsderives.com



le jardin du Tourtouloux, visité en 2025